



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

À l'usage de la Municipalité

Demande no : _____

Matricule : _____ - _____ - _____

Secteur d'inspection no : _____

COÛT :
30 \$

Description de l'immeuble

Résidentiel Commercial Il s'agit d'un bâtiment accessoire

Adresse des travaux : _____

Propriétaire

Nom (s) : _____ Courriel : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Téléphone : rés. : (____) _____ bur. : (____) _____ téléc. : (____) _____

Si vous êtes nouveau propriétaire, vous devez fournir une copie de votre acte notarié avec le timbre du **Bureau de la publicité des droits** prouvant que le contrat a été enregistré.

Requérant (cocher si même que propriétaire)

Nom (s) : _____ Courriel : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Téléphone : rés. : (____) _____ bur. : (____) _____ téléc. : (____) _____

Exécutant des travaux (cocher si auto-construction)

Nom (s) : _____ RBQ : _____

Adresse postale : _____ code postal : _____

Téléphone : rés. : (____) _____ bur. : (____) _____ téléc. : (____) _____

Caractéristiques des travaux (joindre certificat de localisation)

Valeur des travaux (incluant matériaux et main-d'œuvre) : _____

Dimensions extérieures et la superficie du bâtiment à démolir : _____

Début estimé des travaux : _____ Fin estimée des travaux : _____

Engagement

Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut, et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à démolir ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections, s'il y a lieu, déterminées par l'autorité compétente.

En foi de quoi j'ai signé ce _____

Signataire

Documents et renseignements requis pour une demande de certificat d'autorisation

DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT OU D'UNE CONSTRUCTION

1. Localisation du bâtiment ou de la construction à être démolie (plan de localisation).
2. Une preuve que le requérant est propriétaire du bâtiment ou de la construction à démolir ou qu'il a obtenu l'autorisation du propriétaire.
3. Les taxes des immeubles concernés ont été payées.
4. Des **photos** récentes de toutes les façades du bâtiment.

Conditions pour la délivrance du certificat d'autorisation et autres renseignements

VALIDITÉ D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Pour une démolition, le certificat d'autorisation devient nul, caduc et sans effet si :

Les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de soixante (60) jours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. La demande est accompagnée de tous les plans, documents ou informations exigées;
2. Si la demande était assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la résolution du Conseil a été délivrée à ce sujet;
3. Si la demande était assujettie à l'approbation d'une dérogation mineure, la résolution du Conseil a été délivrée à cet effet;
4. La tarification applicable pour la délivrance du certificat d'autorisation a été payée, et s'il y a lieu, les garanties financières applicables dans le cadre d'un PIIA ont été déposées;
5. S'il y a lieu, la demande est accompagnée de tout certificat, autorisation ou approbation délivré par le gouvernement et requis en vertu d'une loi ou d'un règlement édicté sous l'empire d'une loi;
6. La demande est conforme aux dispositions du présent règlement et des règlements d'urbanisme.

Ceci est un résumé de la réglementation applicable. En cas de contradiction, c'est la réglementation en vigueur qui prévaut.

Une demande ne vous autorise en aucun cas à entreprendre des travaux.